

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-102 DU 28 FEVRIER 1997

Abrogeant les dispositions du Décret N° 94-280 du 09 Septembre 1994 portant nomination de Monsieur Omer de SOUZA en qualité de Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à OTTAWA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 95-419 du 21 décembre 1995, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

VU le Décret N° 94-280 du 09 septembre 1994 portant nomination de Monsieur Omer de SOUZA en qualité de Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à OTTAWA ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 janvier 1997

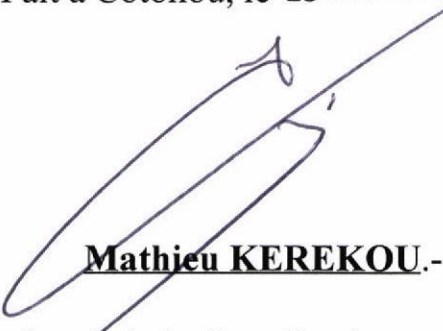
DECRETE :

Article 1er : Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 94-280 du 09 septembre 1994 portant nomination de Monsieur Omer de SOUZA en qualité de Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à OTTAWA ;

Article 2 : Le présent Décret, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 FEVRIER 1997

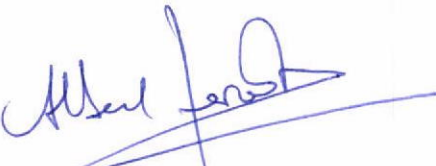
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,


Adrien HOUNGBEDJI.

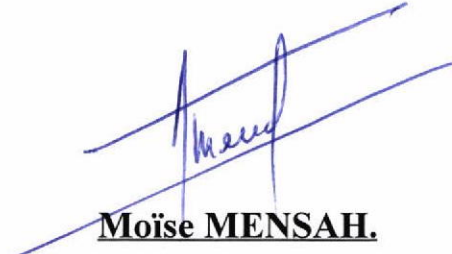
Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Albert TEVOEDJRE.-

Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DAN-DLC
3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEB 3 Intéressé 1
JO 1.